



Ville de Marck-en-Calais

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
L I B E R T É – É G A L I T É – F R A T E R N I T É

PROCES VERBAL

Avant de démarrer la séance, Madame le maire informe l'assemblée du report du point 2.7 concernant le conventionnement avec le SYMPAC. En effet, la convention qui doit être signée entre les deux parties est en cours d'élaboration.

Madame le Maire propose de désigner comme secrétaire de séance, monsieur Quentin WILLAUME.

Adopté à l'unanimité

**_*_*_*_*_*_*_*_*

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2017

Adopté à l'unanimité

1.2 Communauté d'agglomération du Calais – Grand Calais Terres & Mers – Rapport d'Activité 2016

Madame Véronique DESEIGNE prend la parole :

« *Le rapport annuel d'activités 2016 retrace les faits marquants de l'activité de GRAND CALAIS TERRES & MERS* ». En voici les grandes lignes :

- 1) *extension du périmètre de l'agglomération avec l'arrivée de 5 communes issues de la CCSOC (Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calais) : Les Attaques, Fréthun, Nielles Les Calais, Hames Boucres, Escalles)*
- 2) *Mise en œuvre d'un schéma de mutualisation par la création de services communs : RH, finances, contrôle de gestion entre l'agglomération et la ville de Calais*
- 3) *Maintien de l'offre de services publics de qualité tout en assurant la maîtrise de la masse salariale dans le cadre des futurs transferts de compétences en matière de croissance économique, de collecte et de traitement des déchets ménagers.*
- 4) *Poursuite du travail de redressement financier engagé depuis 2015 afin de réaliser des investissements structurants et nécessaires au développement du territoire de l'agglomération. C'est ainsi que plus de 20 km de fibre ont été raccordés aux zones d'activités économiques.*

En 2016, Grand Calais Terres & Mers a versé à la ville :

- *481 118 euros au titre de l'attribution de compensation (calculée en fonction des charges transférées)*
- *272.262 euros au titre de la dotation de solidarité communautaire (montant fixé librement par la communauté d'agglomération) »*

Le rapport annuel d'activité 2016 établi par Grand Calais Terres & Mers, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales doit être présenté au conseil municipal et ne fait pas l'objet d'un vote. Le conseil municipal prend acte que la communication obligatoire a bien eu lieu.

1.3 Délégation du Conseil Municipal au Maire – article L 2122.22 du CGCT – Précisions

Lors du conseil municipal du 16 juillet dernier, l'assemblée a accordé délégation au maire pour la durée du mandat dans les domaines prévus par l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article ci-dessus mentionné, le conseil municipal doit fixer les limites et conditions, d'exercice de certaines délégations. C'est notamment le cas pour les articles 2, 3, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 26 et 27). Or, la délibération 2017-07-07 qui a été prise ne précise pas de manière suffisante l'étendue de la délégation. Il est donc proposé, s'agissant de l'article concernant les demandes d'urbanisme, de confier la totalité de la délégation, c'est-à-dire sans émettre de restriction ou de fixation de seuil.

Adopté à l'unanimité

2 – FINANCES

2.1 CLECT – Rapport 2017

Monsieur Pierre Henri DUMONT prend la parole :

« Chaque année, la communauté d'agglomération de Calais verse à la ville de MARCK une dotation de compensation de 481.118 €uros. A compter du 1^{er} janvier 2017 et suite au transfert de la compétence ordures ménagères de la ville de MARCK vers la communauté d'agglo, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a délibéré sur le montant du coût de ce transfert.

Les recettes ont été évaluées, sur les 3 dernières années, à 1.062.331 €uros, et les dépenses à 542.066 €uros, ce qui laisse apparaître un delta positif de 520.265 €uros.

Cette somme sera reversée à la commune par :

- d'une part, l'augmentation de notre attribution de compensation à hauteur de 332.319 €uros (soit une nouvelle attribution de compensation de 813.437 €uros).*
- d'autre part, le versement d'un fonds de concours de 170.000 €.*

Pour 2017, ce fonds de concours nous sera versé pour les actions suivantes : ferme des aigrettes, aire de covoiturage, rue Victor Hugo, vidéo-protection. »

Adopté à l'unanimité

2.2 Décision Modificative n°2

Monsieur Raymond LEFEBVRE prend la parole :

« Les services de la trésorerie de Calais Municipale et Banlieue nous ont communiqué le montant du dégrèvement de taxe foncière sur les logements vacants dû au titre de l'année 2017 qui s'élève à 1 276 €.

Les crédits votés au chapitre 014 « Atténuation de produits » du budget primitif 2017 n'étant pas suffisants pour régler cette dépense, il vous est proposé de modifier le budget de la manière suivante :

- Article 6156 (chapitre 011) : - 500 €*
- Article 7391172 (chapitre 014) : + 500 €. »*

Adopté à l'unanimité

2.3 Dépenses d'investissement 2018 – autorisation préalable

Monsieur Raymond LEFEBVRE prend la parole :

« Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2018 et afin de ne pas retarder l'exécution de certaines dépenses d'investissement indispensables, je vous propose de faire application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Adopté à l'unanimité

2.4 Avances sur les subventions communales 2018 aux budgets annexes et associations municipales

Monsieur Raymond LEFEBVRE prend la parole :

« Dans l'attente du vote du budget primitif 2018 et afin d'assurer la trésorerie nécessaire aux budgets annexes (CCAS et Foyer des Personnes Agées), aux associations et sociétés locales ainsi qu'aux autres organismes, je vous propose de leur verser sur les crédits 2018 et en fonction des besoins, des avances sur leur subvention 2018 qui leur sera accordée ultérieurement.

Les avances ne pourront être supérieures à 50 % de la subvention attribuée en 2017, sans préjuger du montant total 2018. Elles pourront être octroyées sur présentation d'une demande écrite qui justifiera leur emploi et d'autres pièces comptables comme le compte de résultat et le bilan 2017. »

Madame le maire rappelle que les élus qui sont membres dirigeants ou Président d'Honneur ou ont un lien de parenté avec un des membres de ces associations, siégeant au Conseil Municipal, ne doivent pas participer au vote, afin d'éviter tout conflit d'intérêt et ce conformément à l'art. L 2131.11 du cgct.

Ainsi ne prennent pas part au vote, pour les associations suivantes :

L'Office Municipal des Sports : Corinne Noël, Laurence Louchez, Fabrice Martin, Quentin Willaume, William Bouchel, Nathalie Delcroix, Daniel Lenglin

L'AS MARCK Football : Nathalie Delcroix

Le Comité des Fêtes et de la Culture de MARCK : Corinne Noël, Robert Pille, Laurence Louchez, Fabrice Martin, Quentin Willaume, Sabrina Mercier, Daniel Lenglin, Thierry Courtois, Tony Masson

Le Centre Social et Culturel J.Y Cousteau : Corinne Noël, Fabrice Martin, Daniel Lenglin, Quentin Willaume, Véronique Deseigne, Laurence Louchez

Le Comité de Jumelage : Corinne Noël, Fabrice Martin, Daniel Lenglin, Laurence Louchez, Quentin Willaume, Thierry Courtois, Christian Masset, William Bouchel

Trans'en'danse : Evelyne Fiolet

L'AS MARCK Pétanque : Corinne Noël

ECO Marck : Corinne Noël

Amicale du Personnel : Corinne Noël

Théâtre de l'Envol : Evelyne Fiolet

Adopté à l'unanimité

2.5 Demandes de subventions CAF 2018 : Investissement et fonctionnement liés aux activités jeunesse & petite enfance

Madame Sabrina MERCIER prend la parole :

« La caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais propose à ses partenaires, dans la limite de l'enveloppe annuelle disponible, des aides à l'investissement et au fonctionnement pour les activités liées aux services Jeunesse et Petite Enfance.

Pour l'année 2018, il est proposé par cette délibération, d'autoriser Mme Le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès de la caisse d'allocations familiales, pour l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement, liées aux activités jeunesse et petite enfance, et de l'autoriser à signer les documents relatifs à ces demandes.

Pour votre parfaite information, la commune a bénéficié depuis le début d'année

de 69 283,20€ en fonctionnement,

et de 116 430,42€ en investissement

Soit un total de 185 713,62€.

Nous espérons continuer sur cette voie en 2018. »

Madame Véronique DESEIGNE informe l'assemblée qu'elle ne participera pas au vote.

Adopté à l'unanimité

2.6 Fondation du patrimoine – adhésion 2017

La Fondation du Patrimoine du Nord-Pas-de-Calais, organisme national d'utilité publique, a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

Ses missions d'intérêt général sont de mobiliser et d'organiser les partenariats publics et privés, d'accompagner les porteurs de projets et de participer financièrement aux actions de restauration des bâtiments anciens et édifices culturels et patrimoniaux remarquables.

Aussi dans le cadre de la restauration de l'église des Hemmes, depuis 2014, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la Fondation du Patrimoine du Nord-Pas-de-Calais et je vous propose donc de renouveler cette adhésion pour 2017.

Le Montant minimum de l'adhésion pour les communes de 10 000 à 30 000 habitants est de 600 €. En contrepartie de cette adhésion, la Fondation du Patrimoine apporte son soutien à la mise en œuvre d'une souscription publique et d'actions de mécénat.

Adopté à l'unanimité

~~2.7 Dispositif Certificats d'Economie d'Energie (CEE) – Territoire à Economie d'Energie pour la Croissance Verte (TEPCV) – conventionnement avec le SYMPAC~~

REPORTE

2.8 Convention de cadre général pour le mécénat

Depuis 2 ans, la ville inscrit à son budget une enveloppe de 20.000 euros, mise à la disposition des marckois qui souhaitent mettre en place un projet ou une action innovante. En 2016, le projet concernant l'aire de street work out a été voté. Cette année, le choix s'est porté sur :

- la sonorisation au complexe des dryades (8.000 euros)
- l'organisation d'un festival des arts de rue (10.000 euros)

Ce dernier projet, porté par 2 étudiantes marckoises en arts du spectacle à ARRAS, permettrait à des groupes d'acteurs, chanteurs, comédiens, danseurs... de se produire sur l'espace d'un week-end dans les rues de la ville ou dans nos bâtiments.

Le budget communal prévu à cet effet, étant limité à 10.000 euros, il a été proposé de trouver de nouvelles recettes auprès d'autres partenaires et notamment par le biais du mécénat.

Aussi, l'appel à la générosité de mécènes privés (entreprises ou particuliers) ayant déjà été expérimenté auprès d'autres collectivités, il est proposé d'engager une telle démarche pour le projet « PERFORM'MARCK », dans le cadre du festival des arts de la rue qui se déroulera le 1^{er} week end de juin prochain.

Le mécénat peut intervenir sous forme de dons de numéraires ou de compétences. Il s'adresserait aussi bien aux entreprises (voir leurs associations ou syndicats professionnels) qu'aux particuliers.

Ce don donne droit, pour le mécène, à une réduction d'impôt matérialisée par un reçu fiscal délivré par le comptable de la commune.

La convention qui sera signée entre la ville et chaque partenaire est présentée lors de la séance. Une suspension de séance est accordée par Madame le Maire, afin que chaque groupe d'opposition puisse en prendre connaissance.

Adopté à l'unanimité

3 – URBANISME

3.1 Acquisition amiable immeuble 70 rue François Jobert

Monsieur Régis BIOUSSE prend la parole :

« Je vous propose d'acquérir le logement situé 70 rue François Jobert, appartenant aux époux DUMONT Jean, tous deux décédés. Cette parcelle de 1336 m² comprend :

- une maison d'une surface habitable de 83 m²
- un garage d'environ 40 m²
- des dépendances pour une superficie de 90 m².

L'achat de cette propriété, idéalement située pour la commune, permettrait éventuellement :

- l'accueil de services municipaux
- L'extension de la résidence de l'âge d'or
- la création de voirie reliant la rue de l'Age d'or à la rue Gaston Paris

Cette propriété avait été mise en vente au prix de 160.000 € hors frais. Elle a été négociée au plus bas à 155.000 € hors frais.

Je vous propose d'accepter ces conditions et de m'autoriser à signer l'acte de vente. »

Adopté à l'unanimité

3.2 Acquisition amiable terrain rue Pasteur

Monsieur Régis BIOUSSE prend la parole :

« Par courrier en date du 20 octobre 2017, Monsieur DUBAIL nous informe de la mise en vente d'une parcelle de son terrain de 563 m², située rue Pasteur, à côté du café « La renaissance ».

Cette parcelle non bâtie permettrait à la commune la création de places de stationnement, qui fait largement défaut à cet endroit.

Le prix annoncé par le vendeur était de 58.000 € hors frais. Suite à une rencontre avec les services et Monsieur DUBAIL le lundi 20 novembre dernier, nous avons pu négocier le terrain à 51.000 €, toujours hors frais. Je vous propose d'accepter l'acquisition par la ville de ce terrain. »

Monsieur William BOUCHEL fait remarquer le prix élevé du terrain.

Madame le Maire précise que ce terrain est en zone constructible, ce qui explique son prix élevé. Néanmoins, la création de places de parking permettra d'interdire le stationnement sur la rue, ce qui sécurisera le passage des cyclistes et des piétons sur cet axe très fréquenté, notamment lors des heures d'entrée et de sortie du collège.

Adopté à l'unanimité

3.3 Rétrocession à l'euro symbolique – Logis 62

Monsieur Régis BIOUSSE prend la parole :

« La ville de MARCK a, par délibération en date du 15 septembre 2015, vendu à LOGIS 62 une parcelle de terrain de 1230 m², afin qu'elle puisse y réaliser 20 logements locatifs sociaux rue Schweitzer. La valeur estimée de ce terrain avait été fixée par le service des domaines à 60.000 euros.

Aujourd'hui, compte tenu de l'achèvement du projet, LOGIS 62 se propose de nous rétrocéder à l'euro symbolique, les parcelles AL 298 B (38 m² : petite bande en façade du bâtiment) et AL 295 (148 m² : à côté du bâtiment). »

Monsieur Christian MASSET fait remarquer le problème de stationnement dans ce quartier depuis la création de cet immeuble.

Adopté à l'unanimité

4 – EDUCATION – JEUNESSE

4.1 Restauration scolaire – remboursement des familles

Monsieur Quentin WILLAUME prend la parole :

« Depuis janvier 2015, les inscriptions en cantine et garderie périscolaire s'effectuent via le Portail. Certaines familles nous ont récemment sollicité afin d'obtenir le remboursement de repas de cantine réservés et réglés mais non utilisés pour plusieurs motifs : déménagement, changement d'établissement scolaire ou encore pour raison médicale.

Je vous propose d'effectuer le remboursement des repas de cantine sur production d'un justificatif par les familles concernées. »

Adopté à l'unanimité

4.2 Séjours vacances d'été – convention CAF – tarifications

Monsieur Quentin WILLAUME prend la parole :

« Depuis 2015, une colonie est proposée aux adolescents de la commune. Cette colonie, qui s'est déroulée au Cap d'Agde en 2015 et au Grau du Roi en 2016 et 2017, est un véritable succès.

48 jeunes ont ainsi la joie de découvrir des activités nautiques avec de bonnes conditions météorologiques encadrés par une équipe diplômée, dont 1 animateur municipal.

La participation réclamée aux familles tourne autour de 300 €.

Le séjour proposé est validé lors d'une commission achat (prochaine commission le 14 décembre).

En sollicitant l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales par le biais du Contrat Colonie et du Contrat Enfance Jeunesse, la commune peut récupérer un cofinancement.

En 2017, le contrat colonie a permis de récupérer 275 € par jeune. A cette aide, vient s'ajouter l'aide via le Contrat Enfance Jeunesse qui permet lui aussi d'atténuer le coût de ce séjour.

Je vous propose donc d'autoriser Madame le maire à solliciter ces aides auprès de la CAF, de l'autoriser à signer la convention Colonie et de la notifier au Contrat Enfance Jeunesse. »

Adopté à l'unanimité

4.3 Prise en charge de la diminution de l'APL pour les étudiants marckois

Monsieur Pierre Henri DUMONT prend la parole :

« Créée en 1977, l'Aide Personnalisée au Logement est « la petite dernière » des aides au logement. Cette aide, versée par la CAF, a pour objectif de favoriser l'accès au logement des ménages les plus modestes, en réduisant leurs dépenses liées à ce poste de consommation essentiel. L'enveloppe totale s'élève à 18 milliards d'euros par an dans le budget de l'Etat. Il devrait dépasser 19 milliards en 2017. Le décret 2017-1413 relatif aux aides personnelles au Logement (APL) et au seuil de versement des allocations de logement a été publié au Journal Officiel du 29 septembre 2017. Le texte législatif concrétise la baisse des APL à compter du 1^{er} octobre, mesure tant décriée du projet de loi de finances pour 2018. Pour mettre en place cette baisse, destinée à l'ensemble des bénéficiaires de l'APL, le décret fait référence à un montant forfaitaire à déduire de la formule de calcul de l'APL. Cette somme est précisée par arrêté. Il revient donc à l'arrêté du 28 septembre 2017 de préciser le montant de 5 €. Un détail qui pourra avoir toute son importance à l'avenir puisque le montant à déduire pourra alors être changé par la simple publication d'un nouvel arrêté. Aussi, considérant que les étudiants sont les premiers touchés par cette mesure puisqu'ils représentent environ 40 % des allocataires, considérant qu'un étudiant sur 4 vit sous le seuil de pauvreté et que le logement représente plus de la moitié de son budget mensuel, je propose que la ville prenne en charge, pour l'année scolaire 2017-2018, ces 5 € par mois. »

Monsieur William BOUCHEL déplore le fait que la commune grève son budget dans un contexte de baisse considérable des dotations de l'Etat. Il indique par ailleurs, que des familles marckoises se trouvent également sous le seuil de pauvreté. Enfin, il propose que l'aide soit versée sous forme de chèque culture.

Monsieur le Député considère dommageable également que les collectivités doivent se substituer aux manquements de l'Etat et souhaite par cette aide spécifique aux étudiants, maintenir leurs motivations. Il précise par ailleurs, que les bailleurs sociaux seront contraints avec le nouveau plan LOGEMENT du gouvernement de baisser leurs loyers et d'en supporter les conséquences budgétaires.

Adopté à l'unanimité

5 – COMMUNICATIONS DIVERSES

- 1) Conseil Communautaire du 22 septembre dernier : Election de Raymond LEFEBVRE en qualité de 2^{ème} vice-président de la communauté d'agglomération GRAND CALAIS TERRES & MERS suite à la démission de Pierre-Henri DUMONT.
- 2) Maintien du «label « 3 fleurs » pour la commune suite à la réunion du jury régional de fleurissement Nord – Pas De Calais qui s'est réuni les 12 et 13 octobre dernier
- 3) PACS
Depuis novembre dernier, les Pactes Civils de Solidarité appelés PACS peuvent désormais être enregistrés, modifiés ou dissous par nos officiers d'état-civil. Pour le moment, 2 après-midi sont proposées par mois aux administrés.
Exceptionnellement, pour décembre, 3 dates ont été retenues : - lundi 04/12- jeudi 21/12- mercredi 27/12
Pour info : 2 PACS ont été conclus en novembre. 8 sont prévus pour le mois de décembre. Un local spécifique a été aménagé à cet effet.
- 4) Carte d'identité - passeport
Par courrier du préfet en date du 02 octobre dernier, nous avons eu confirmation du déploiement d'ici quelques semaines, d'un dispositif de Recueil dans notre mairie, pour le traitement des demandes de passeports et de cartes Nationales d'identité.
- 5) Manifestations passées et à venir :

5.1 MANIFESTATIONS PASSES :

- Inauguration de l'Eglise Saint Joseph aux Hemmes :

Magnifique cérémonie ce samedi 30 septembre pour l'inauguration de la rénovation de l'église Saint-Joseph aux Hemmes, en présence de Corinne Noël Maire, Monsieur le Député, Véronique Deseigne adjointe et Conseillère régionale, les élus, Dominique Rembotte responsable de la Fondation du Patrimoine, Jean-Paul Jaeger Evêque, l'abbé Florczyk, l'abbé Boot, Emmanuel Fontaine responsable de l'Art Sacré et les diacres : Bruno Duvieubourg et Bruno Leroy. Un grand merci aux chorales de Marck et Coulogne et à toute l'équipe paroissiale de Marck.

- **Samedi 18 novembre 2017 : Election Miss Marck** au complexe Hubert Seban. Nouvel évènement qui n'avait pas été organisé depuis une vingtaine d'année.

Ont été élues :

- Manon Lebas – Miss Marck 2017
- Jeanne RIGOLET – 1^{ère} dauphine
- Océane CLETY – 2^{ème} dauphine
- Mélanie LANDRY – Prix du Jury

Remerciements adressés au comité des fêtes et culture, au comité aéronautique France, à tous les partenaires. Prochaine étape, la compétition régionale.

5.1 MANIFESTATIONS A VENIR :

Monsieur Quentin WILLAUME présente :

- HOPI NOEL 3^{ème} édition : en partenariat avec le conseil municipal des Jeunes, collecte de jouets au profit des enfants malades du centre hospitalier de Calais
- distribution par la municipalité et avant les vacances de Noël, de chocolats à l'ensemble des élèves marckois (maternelles et élémentaires)

Madame Sabrina MERCIER présente la fête de Noël à la Maison de la Petite Enfance le samedi 02/12/2017 – 2 spectacles – 10h et 14h30 au complexe Hubert Seban

Madame Isabelle JAMPY présente :

- repas des aînés du mercredi 6 décembre : rdv 12 h complexe Hubert SEBAN : 25 € pour les marckois et 40 € pour les extérieurs. Le traiteur est « ça mijote pour vous » ; l'orchestre « IBIZA ». 120 convives sont attendues.

- colis de Noël : Maintien d'un colis par personne. Nous comptons 1611 inscriptions à ce jour. Ils seront distribués le mercredi 20 décembre. Le Jeudi 21 décembre, un panier avec des produits cosmétiques sera distribué aux résidents de l'EPHAD.

Monsieur Robert Pille présente :

- concert de GOSPEL de NOEL le dimanche 03 décembre à 15h30 à l'église de Marck centre - entrée gratuite

- Cérémonie en hommage aux Morts pour la France – mardi 05/12/2017 à 11 heures – Place de l'Europe

- « DELIT DE FUITES » pièce de théâtre jouée par les Thibautins le vendredi 26 janvier à 20h30

Mame Laurence LOUCHEZ présente :

- Lancement des illuminations de Noël le mardi 5 décembre en présence de Saint Nicolas – rdv à 17h place de l'Europe

- Marché de Noël les 9 (après-midi) et 10 Décembre (journée) à la Ferme des Aigrettes. L'inauguration aura lieu le samedi à 14 heures, à la ferme.

- Echassiers lumineux : samedi 9 décembre à 18h30

- Pires Noël Rockers : dimanche 10 décembre à 15h00

- Arbre de Noël de la municipalité – dimanche 17 décembre 2017 – 14h30 et 17h

Monsieur Fabrice MARTIN présente le Téléthon : « Depuis 3 ans, la ville de MARCK a confié au Centre Social et culturel la coordination de l'évènement TELETHON. Cette année, 21 associations ont déjà répondu présentes. Les festivités ont démarré hier, mercredi 29 novembre, avec le concert des amis de l'accordéon.

Le 2 décembre, concours de pétanque au boulodrome de MARCK de 15 h à 19h ; le vendredi 8 décembre, concours de belotte à partir de 13h30 au foyer de l'âge d'or ; tournois de tennis de table (parents / enfants) formule Coupe Davis de 18h30 à 22h30 à la salle de tennis de table, le dimanche 10 décembre : concert sainte Cécile avec l'harmonie batterie municipale de MARCK et la participation de groupe HAWK à 16 h au Complexe Hubert SEBAN, et bien d'autres manifestations que je vous invite à regarder dans les flyers distribués actuellement ; sachant que les produits de la buvette et de la restauration iront au bénéfice du téléthon. »

6) Travaux

- l'éclairage public a été remplacé par des luminaires LED allée des Mélèzes. Une consultation a été lancée pour l'avenue de Calais.

- l'aire de covoiturage devrait être mise en service au printemps prochain

- les travaux de réalisation de la voie douce entre Marck et Le Fort vert débiteront début décembre.

- les travaux à la ferme des Aigrettes sont terminés. L'ensemble des services (MNE, ludothèque, Centre Social Culturel, foyer des jeunes, cyber base et point emploi) a intégré ses nouveaux espaces

- des travaux de réhabilitation de l'ancien centre Social et Culturel sont en cours. Ce lieu réaménagé va favoriser l'installation de 3 cabinets médicaux.

- l'aménagement des bureaux des services techniques est terminé

